Niveau(x) d'enseignement : 3 Numéro EDUQ : 9570216
Centre d'intérêt : 230

Robitaille-Gagnon, Nicole.

Les pratiques du redoublement à l'école primaire : document de travail / [Nicole Robitaille-Gagnon, Raymond Julien]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1994.
60 p. : ill. ; 28 cm. -- (Notre force d'avenir : l'éducation)

Code : 9495-0324; 23-0009. Bibliogr. : p. 59-60.

ISBN 2-550-09665-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Julien, Raymond * Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Redoublement * Cheminement scolaire * Caractéristiques de l'étudiant * Rôle des parents * Rôle de l'enseignant * Questionnaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

A partir des données recueillies dans différents milieux scolaires du Québec, ce document fournit un éclairage sur les pratiques de redoublement dans les écoles primaires et dégage ses effets sur les personnes en cause, les élèves, les parents et le personnel scolaire. Questionnaire en annexe.

MFN: 3073

Les pratiques du redoublement à l'école primaire

Notre force d'avenir : l'éducation

Document de travail

Québec

95-71216

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

Les pratiques du redoublement à l'école primaire

Notre force d'avenir : l'éducation

Document de travail

Nicole Robitaille-Gagnon
Raymond Julien

Équipe d'animation sur la réussite éducative

Les auteure et auteur remercient les écoles, les commissions scolaires et les directions régionales du ministère de l'Éducation pour leur précieuse collaboration au moment de la collecte des données.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1994 — 9495-0324

ISBN 2 - 550 - 09665-7

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1994

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

1. La place du redoublement dans les préoccupations actuelles 6

2. Le but du document 8

3. La méthode pour la collecte de données 8

LES MILIEUX VISITÉS

1. L'identification des milieux 11

2. Les indices de revenu et de diplomation des milieux visités 12

3. Le taux de redoublement dans ces milieux 12

4. Les encadrements locaux relatifs au redoublement 13

LE PROCESSUS DU REDOUBLEMENT

1. Les distinctions entre le passage, le classement et le redoublement 16

2. Les objectifs du redoublement 17

3. Les critères de redoublement 18

4. Les étapes du processus 19

5. Les instruments d'évaluation 20

6. Les solutions de rechange 20

7. La prise de décision 21

LES ÉLÈVES ET LE REDOUBLEMENT

1. Les caractéristiques des élèves doubleurs 25

2. Les réactions des élèves au redoublement 27

3. Le redoublement et le cheminement scolaire 25

LES PARENTS ET LE REDOUBLEMENT

1. Le rôle des parents dans la démarche liée au passage ou au redoublement 33
2. La collaboration demandée 34
3. Leurs réactions au redoublement 35

LE PERSONNEL SCOLAIRE ET LE REDOUBLEMENT

1. La participation du personnel enseignant à la décision 37
2. Les croyances du personnel enseignant 37
3. Les réactions du personnel enseignant vis à vis des élèves à risques 38
4. Les défis du personnel de direction 39

CONCLUSION

1. Les avantages et les inconvénients des principaux critères de passage 41
2. Les avantages et les inconvénients de certaines solutions de rechange au redoublement 42
3. Les conditions pour faire d'une reprise d'année une chance pour l'élève 44
4. Nous vous proposons 45

ANNEXE 47

Questionnaire d'enquête sur les pratiques du redoublement 59

BIBLIOGRAPHIE

PRÉSENTATION

1. LA PLACE DU REDOUBLEMENT DANS LES PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES

Au début des années 90, le milieu de l'éducation lançait un cri d'alarme : un nombre trop élevé de jeunes abandonnent l'école avant d'obtenir leur diplôme de 5e secondaire. Pour favoriser la réussite du plus grand nombre, le ministère de l'Éducation élabore avec ses partenaires un plan d'action. Celui-ci fait état des mesures d'aide aux élèves qui risquent de quitter l'école sans diplôme, et on y souligne également l'importance de la prévention.

> «La réussite, l'échec ou l'abandon au secondaire se prépare à l'éducation préscolaire et au primaire. C'est l'aboutissement d'un processus qui a commencé souvent dès le début des études : échecs, démotivation, redoublement.»
>
> «En effet, dès la maternelle, l'enfant qui n'arrive pas à suivre se désintéresse très vite de toute forme d'apprentissage. Il s'agit d'un comportement qui ira en s'accentuant au primaire où, devant des échecs répétés et parfois même devant l'obligation d'avoir à redoubler une classe, l'enfant se sentira dévalorisé et démotivé. Inévitablement, le découragement s'ensuit. La porte de l'abandon scolaire vient de s'entrouvrir[1].»

---

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Chacun ses devoirs : plan d'action sur la réussite éducative*, 1992, p.19. (n° 55-1621)

Cette préoccupation est renforcée par les résultats des recherches dans le domaine. En effet, les recherches, tant européennes qu'américaines et canadiennes, arrivent à des conclusions semblables : le redoublement n'entraîne pas les effets positifs, n'est pas aussi efficace qu'on le souhaiterait et même peut avoir, selon plusieurs auteurs, des effets indésirables.

Un résumé, publié par le ministère de l'Éducation, présente les conclusions de quelques recherches effectuées au Québec sur ce sujet. Sur le chapitre du retard scolaire au primaire, on arrive notamment à la conclusion suivante :

> «Chez les élèves qui entrent au secondaire âgés de 13 ans ou plus, l'impact du retard scolaire pris au primaire sur le cheminement ultérieur de l'élève est différent selon le nombre d'années en retard, selon la classe redoublée par l'élève et selon que l'élève a pu ou non voir l'ensemble du programme du primaire avant qu'il ne doive passer au secondaire en raison de son âge. On retiendra là-dessus que le risque d'abandon scolaire est à son plus élevé chez les élèves qui, même avec seulement un an de retard, passent au secondaire sans avoir terminé leur primaire; qu'ensuite vient le groupe des élèves qui ont pris au moins deux ans de retard au primaire; enfin, que plus l'élève a doublé tôt, plus le risque qu'il abandonne est élevé (les doubleurs du deuxième cycle du primaire sont donc plus avantagés que les élèves qui ont doublé au premier cycle)[2].»

---

2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La réussite scolaire et la question de l'abandon des études : un résumé des plus récentes données disponibles*, 1991, p.11. (nº 28-2603)

2. LE BUT DU DOCUMENT

Le redoublement est une préoccupation dans tous les systèmes d'éducation en Europe et en Amérique; le Québec ne fait donc pas exception. Les croyances y sont diversifiées et les pratiques de redoublement diffèrent d'une école à l'autre. Au Québec, certains milieux l'ont abandonné en pratique, alors que d'autres le privilégient de plus en plus comme mesure de récupération.

Le présent document vise à fournir un meilleur éclairage aux milieux scolaires pour alimenter leurs réflexions et, éventuellement, faciliter les décisions relatives au passage des élèves. À cette fin, dans les pages qui suivent, nous trouvons des données sur les pratiques de passage des élèves dans les écoles primaires du Québec ainsi que ses effets sur les différentes personnes en cause — les élèves, les parents et le personnel scolaire.

3. LA MÉTHODE POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

Les auteure et auteur de la présente étude ont recueilli des données dans différents milieux scolaires du Québec : écoles francophones ou anglophones, de milieu urbain ou rural, de différentes tailles, de différents niveaux socio-économiques. Les données statistiques de la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation sur les pratiques de classement en 1992[3] ont également servi de référence pour sélectionner des commissions scolaires ayant différents taux de redoublement.

Pour effectuer cette étude, on a élaboré un questionnaire, annexé au présent document. Celui-ci permet de recueillir des données sur plusieurs aspects relatifs au passage des élèves, particulièrement sur le phénomène du redoublement. En collaboration avec les directions régionales du ministère de l'Éducation, les commissions scolaires ont déterminé les écoles à visiter. À l'automne 1993, des rencontres ont eu lieu avec le personnel de direction des écoles et celui des services éducatifs de la commission scolaire, soit en groupe, soit individuellement.

---

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Le classement des élèves à l'école primaire : un aperçu des pratiques des milieux d'enseignement en 1992 : document de travail*, janvier 1994.(Document à paraître.)

Après avoir cerné la situation de leur commission scolaire et de leur école au regard du cadre administratif et du nombre d'élèves doubleurs, les personnes qui répondaient au questionnaire étaient invitées à dégager les caractéristiques de ces élèves, les critères et les objectifs du redoublement, quelles personnes participent à la décision du passage, les solutions de rechange proposées au redoublement, les réactions des personnes en cause et, enfin, à cerner la gestion de ce dossier dans les écoles.

Les pages qui suivent contiennent la synthèse de l'information recueillie dans les écoles visitées. On y établit, également, des liens avec les résultats de l'étude menée par la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation sur le sujet.

LES MILIEUX VISITÉS

1. L'IDENTIFICATION DES MILIEUX

Les auteure et auteur de la présente étude ont recueilli des données dans quarante écoles francophones ou anglophones appartenant à quinze commissions scolaires situées dans huit régions administratives du Québec.

TABLEAU 1 MILIEUX VISITÉS

RÉGION ADMINISTRATIVE		COMMISSION SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉCOLES
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	1. de La Pocatière; 2. de Rocher-Percé; 3. Des Montagnes.	9
03	Québec — Chaudière-Appalaches	1. du Gouffre; 2. CECQ; 3. de la Côte-du-Sud.	9
05	Estrie	1. La Sapinière; 2. de l'Asbesterie.	5
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	Pierre-Neveu.	3
06.3	Montréal	de Lakeshore.	3
07	Outaouais	1. de Outaouais-Hull; 2. d'Aylmer.	2
08	Abitibi-Témiscamingue	1. Lac-Témiscamingue; 2. Harricana.	7
09	Côte-Nord	de Manicouagan.	2
8 régions administratives		**15 commissions scolaires**	**40 écoles**

2. LES INDICES DE REVENU ET DE DIPLOMATION DES MILIEUX VISITÉS

Dans le but d'attribuer aux milieux scolaires les ressources exigées par l'adoption du Plan d'action sur la réussite éducative en fonction du niveau de risque de décrochage des élèves qu'ils desservent, le Ministère a établi des indicateurs de revenu et de diplomation par école. Les responsables de la présente étude ont utilisé ces indicateurs pour sélectionner des commissions scolaires ayant des élèves de milieux socio-économiques différents.

Effectivement, les écoles sélectionnées se répartissent dans toutes les catégories de revenu et de diplomation. Elles sont à 58 p. 100 situées dans le tiers inférieur de niveau de revenu. De plus, 83 p. 100 d'entre elles desservent une population davantage à faible et à moyenne probabilité de diplomation. Autrement dit, une proportion importante d'écoles visitées se situent en milieux économiquement faibles et les chances d'obtenir un diplôme y sont moins grandes.

3. LE TAUX DE REDOUBLEMENT DANS CES MILIEUX

Les données de la Direction de la recherche[4] ont permis de différencier les écoles selon leurs pratiques, certaines faisant peu redoubler, d'autres, beaucoup.

Les écoles retenues font partie de commissions scolaires dont le taux annuel de redoublement variait, pour l'année 1991-1992, entre 0,8 p. 100 et 11,1 p. 100.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DES ÉCOLES SELON LEUR TAUX DE REDOUBLEMENT ANNUEL

-1 %	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %
3		8	6	2	2	7			4	3	5

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Le classement des élèves à l'école primaire : un aperçu des pratiques des milieux d'enseignement en 1992 : document de travail*, janvier 1994. (Document à paraître.)

4. LES ENCADREMENTS LOCAUX RELATIFS AU REDOUBLEMENT

La *Loi sur l'instruction publique* définit, au chapitre V, les fonctions et pouvoirs liés aux services éducatifs donnés dans les écoles, et plus particulièrement à l'article 233, elle donne la responsabilité de la commission scolaire au regard du classement des élèves.

> «La commission scolaire établit, par règlement, les règles pour le classement des élèves et le passage d'une classe à une classe supérieure ou le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique[5].»

Les règles prescrites au régime pédagogique précisent, à la section 1 du chapitre V, les règles d'admission à l'enseignement primaire. L'article 41 oblige à admettre au primaire l'élève qui a atteint l'âge de 6 ans. La section 2, qui porte sur les cycles d'enseignement, définit les conditions du redoublement à l'article 42-1°.

> «L'enseignement primaire comporte 2 cycles de 3 ans. La durée totale des études est de 6 ans, sauf dans les cas suivants :
>
> 1° l'élève qui n'atteint pas les objectifs et ne maîtrise pas les contenus notionnels obligatoires nécessaires à l'accès aux programmes d'études de l'année suivante peut être admis, une seconde fois, à une même année du primaire. Il doit obligatoirement passer au secondaire après 7 ans au primaire[6].»

---

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, 1988.

6. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*, 1990.

Qu'en est-il du cadre qui fixe les règles relatives au classement et au passage dans les milieux visités ? Soixante-dix pour cent des commissions scolaires rencontrées possèdent un règlement qui fixe les modalités générales : celles-ci sont en étroite relation avec les prescriptions de la loi et du régime pédagogique.

En ce qui a trait aux écoles visitées, soixante-cinq pour cent d'entre elles n'ont pas jugé pertinent de rédiger une politique sur ce sujet. On s'en remet aux orientations de la commission scolaire et la pratique annuelle fait foi de la manière de gérer le dossier.

LE PROCESSUS DU REDOUBLEMENT

1. LES DISTINCTIONS ENTRE LE PASSAGE, LE CLASSEMENT ET LE REDOUBLEMENT

Le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de M. Reynald Legendre[7] définit le *passage* de la façon suivante :

> «Fait, pour un élève, de passer dans la classe supérieure ou dans l'ordre d'enseignement suivant[8].»

Nous trouvons, dans le même dictionnaire, *classement* défini comme suit :

> «Action d'attribuer un rang ou d'assigner à un sous-groupe chacun des élèves d'un ensemble selon certains critères (réussite à un examen, âge, lieu de résidence, intérêts, ordre alphabétique, troubles d'apprentissage, etc.); répartition des élèves dans les groupes-classes selon des critères préétablis[9].»

Enfin, *Le Nouveau Petit Robert*[10] définit le *redoublement* comme étant «l'action de redoubler» et le verbe *redoubler*, par «recommencer, accomplir une nouvelle année de scolarité.»

Bien que représentant des aspects différents, le passage, le classement et le redoublement sont complémentaires. Le dernier élément, le redoublement, est l'inverse du passage, alors que le classement est fréquemment une étape qui suit la décision de passage ou de redoublement. Il peut même arriver qu'une possibilité de classement serve d'alternative au redoublement (exemples : classes multiprogrammes, groupes à effectifs réduits, cas d'une enseignante ou d'un enseignant particulièrement habile à aider les élèves ayant des retards d'apprentissage).

---

7. Reynald LEGENDRE. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e édition, Montréal, Guérin, éditeur ltée, 1993, 1500 p.

8. *Ibid.*, p. 960.

9. *Ibid.*, p. 193.

10. Paul ROBERT. *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* [sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey], nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, p. 1897.

2. LES OBJECTIFS DU REDOUBLEMENT

Dans toutes les écoles, on considère que le redoublement doit notamment viser à donner la chance à l'élève de faire les acquisitions qui ne l'ont pas été durant l'année. Dans 95 p. 100 d'entre elles, le besoin d'acquérir une plus grande maturité est aussi un motif pour redoubler. Éviter la classe spéciale ou éviter de déranger le fonctionnement de la classe supérieure sont des raisons également invoquées par la moitié des écoles.

Parmi les autres raisons relevées, mentionnons la volonté de permettre à l'élève de connaître des succès ainsi que de lui éviter de subir un échec à long terme.

TABLEAU 3 OBJECTIFS DU REDOUBLEMENT

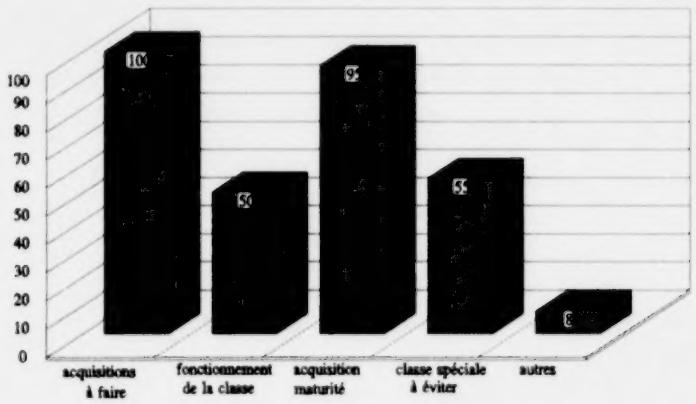

De plus, les données recueillies dans les écoles visitées et les résultats de la recherche montrent que la première année est la classe reprise le plus souvent. Les principales raisons invoquées sont alors : la non-maîtrise des techniques de base de la lecture, l'importance d'assurer une base solide des apprentissages et la croyance qu'il vaut mieux faire redoubler l'élève au début de ses apprentissages. La plupart du temps, les raisons invoquées sont liées davantage au récent passé scolaire de l'élève qu'à son avenir.

Malgré le consensus qui se dégage des données quantitatives, les entrevues dans les écoles ont permis d'observer une diversité de conception de l'apprentissage et de la maturité.

3. LES CRITÈRES DE REDOUBLEMENT

Les résultats scolaires, particulièrement en français ou en français et en mathématique, sont les critères les plus souvent retenus par les écoles pour faire redoubler. Dans quelques milieux, on se réfère aux résultats d'examens, dont certains sont administrés par la commission scolaire. Dans d'autres, on s'appuie davantage sur l'interprétation critérielle des compétences de l'élève.

Pour certaines écoles, la maturité de l'élève est le critère prédominant. Les autres critères, tels le comportement de l'élève, sa taille, son âge, etc. ne sont pas déterminants, mais viennent influer sur les décisions lorsqu'il y a un doute.

TABLEAU 4 CRITÈRES RETENUS PAR L'ÉCOLE

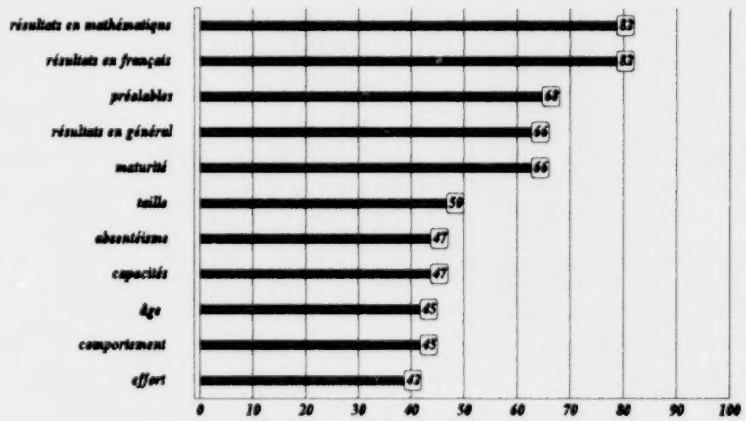

Quel que soit le taux de redoublement, les directions d'école affirment ne faire redoubler qu'en dernier ressort. Le seuil de tolérance par rapport à la diversité des compétences acquises semble varier d'un milieu à l'autre.

4. LES ÉTAPES DU PROCESSUS

Dans la majorité des cas, les décisions relatives au passage découlent d'un processus qui s'étale sur plusieurs mois. Dans plusieurs milieux, on commence à s'interroger à ce sujet dès la parution du premier bulletin, alors que dans quelques endroits, on déplore les prises de décision dans la bousculade du mois de juin.

C'est donc habituellement dès le premier bulletin que les élèves qui manifestent des difficultés scolaires importantes sont dépistés en vue de recevoir une aide particulière. Pour plusieurs écoles, c'est le début de communications plus régulières avec les parents, en conformité avec l'article 39 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*. Selon que l'école donne des services d'orthopédagogie aux élèves du premier cycle ou à l'ensemble des élèves, les élèves dépistés pourront ou non recevoir cette forme d'aide. Dans les cas où le service n'est pas donné, l'enseignant ou l'enseignante de l'élève donne un appui plus grand, et même demande une collaboration spéciale de la part de la famille. C'est une étape de prévention et non de décision.

Si le problème persiste toujours au deuxième bulletin, une attention encore plus grande est portée à l'élève. La possibilité du redoublement est envisagée. C'est aussi le moment des prévisions d'organisation scolaire pour la prochaine année et l'on tient compte des problèmes des élèves pour prévoir les risques de redoublement de certains ou de certaines. On sensibilise les parents à cette éventualité et l'on cherche avec eux des façons de l'éviter. C'est, dans plusieurs milieux, l'occasion d'établir un plan d'intervention.

Le troisième bulletin vient confirmer ou infirmer la perception des difficultés de certains élèves. Si les difficultés persistent, on discute avec les parents des avantages et des inconvénients d'une reprise d'année. Dans bien des cas, c'est à ce moment qu'on détermine la solution qui semble préférable. Exceptionnellement, les résultats de fin d'année obligeront à réviser celle-ci.

Dans tous les milieux, on s'entend sur la complexité des décisions quant au passage de l'élève et dont les conséquences sont si importantes pour son avenir. Les études sur les probabilités plus grandes de décrochage des élèves doubleurs en ont fait réfléchir plus d'un sur les vertus du redoublement. Dans beaucoup de milieux, on cherche donc à dégager un consensus entre le personnel de l'école et la famille, à l'intérieur d'un processus échelonné sur plusieurs mois. Par contre, certaines personnes ont souligné le danger d'un jugement hâtif quant au risque de redoublement qui peut avoir des effets démobilisateurs, tant pour l'élève que pour l'enseignant ou l'enseignante : *«Il n'y a plus rien à faire cette année, de toute façon l'élève redouble.»*

5. LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

Le type d'instruments et l'importance qu'on leur accorde reflètent l'esprit qui guide la démarche liée au passage des élèves. Les résultats scolaires sont toujours le point d'appui de la décision. La majorité des milieux utilisent les données du bulletin. Plusieurs y ajoutent les résultats à des examens de fin d'année préparés par la commission scolaire ou mis à la disposition des écoles par le ministère de l'Éducation. D'autres font une analyse plus globale des résultats de l'élève. Enfin, quelques écoles complètent leurs données par l'utilisation de tests standardisés (tests diagnostiques, tests psychométriques, etc.) ou par une analyse des résultats des années antérieures. Les directeurs d'écoles d'une commission scolaire nous ont dit utiliser une échelle pour la détermination d'une reprise d'année.

On reconnaît, dans la plupart des cas, la relativité des données ainsi obtenues et on laisse une place primordiale au jugement des personnes en cause : l'enseignant ou l'enseignante, l'orthopédagogue, la direction de l'école et les parents. Moins on accorde de poids aux données quantitatives, plus la responsabilité des personnes est grande. Dans les milieux où les données sont uniquement qualitatives, on privilégie des prises de décision par consensus.

6. LES SOLUTIONS DE RECHANGE

Le redoublement étant vraiment perçu comme la dernière solution, différents moyens sont utilisés dans les écoles visitées. Quatre-vingt-neuf pour cent d'entre elles favorisent une aide supplémentaire apportée à l'élève qui passe à la classe suivante malgré ses difficultés; l'orthopédagogie ou le dénombrement flottant sont parmi les solutions les plus souvent utilisées. L'établissement d'un plan d'intervention permet de mieux soutenir et d'encadrer la progression de l'élève. Les cours après la classe, les cours payés par les parents durant l'été, l'aide pour les devoirs et les leçons, sont d'autres formes de mesures préventives au redoublement.

Lorsqu'on préfère donner sa chance au coureur en permettant à l'élève de passer à la classe supérieure, on considère que le recours au redoublement sera toujours possible l'année suivante si les difficultés ne sont pas corrigées.

Pour certains élèves ayant des difficultés plus marquées, voire même certains handicaps, il arrive qu'on allège les exigences. Quelques-unes ou quelques-uns sont intégrés à des classes ordinaires bien qu'ils ne satisfassent pas aux exigences. D'autres doivent concentrer leurs efforts sur le français et la mathématique même si d'autres matières sont un peu allégées.

TABLEAU 5 SOLUTIONS DE RECHANGE AU REDOUBLEMENT

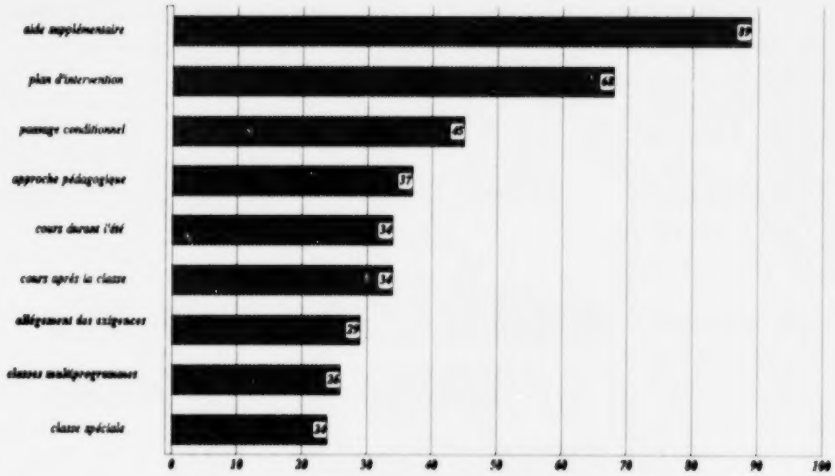

7. LA PRISE DE DÉCISION

Le directeur ou la directrice d'école étant officiellement responsable de la décision quant au redoublement, il n'est pas surprenant de constater qu'il ou elle soit partie prenante dans toutes les écoles visitées. La façon dont la direction assume cette responsabilité varie d'une école à l'autre. Certaines directions considèrent devoir assumer seules cette responsabilité, alors que d'autres croient important de faire participer davantage les parents, les autres enseignants et enseignantes, le personnel professionnel, et même les élèves.

La direction est sensibilisée à l'existence d'un problème chez une ou un élève par l'enseignant ou l'enseignante. Son jugement, au regard de la

réussite scolaire et des besoins de soutien de chaque élève est au coeur des décisions relatives au passage et au classement.

Compte tenu que les exigences scolaires auxquelles on se réfère sont surtout celles liées à la langue d'enseignement et à la mathématique, on ne s'étonne pas de constater que les enseignants et les enseignantes spécialistes sont peu mis à contribution dans la prise de décision. Pour la même raison, les orthopédagogues, eux et elles, jouent un rôle important dans le processus.

Dans tous les endroits visités, on tient compte de l'importance des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. La place qu'on leur accorde, au moment de la décision de faire redoubler leur enfant, varie cependant beaucoup d'un milieu à l'autre, comme nous le verrons dans la section «Les parents et le redoublement».

TABLEAU 6 PARTICIPATION À LA PRISE DE DÉCISION

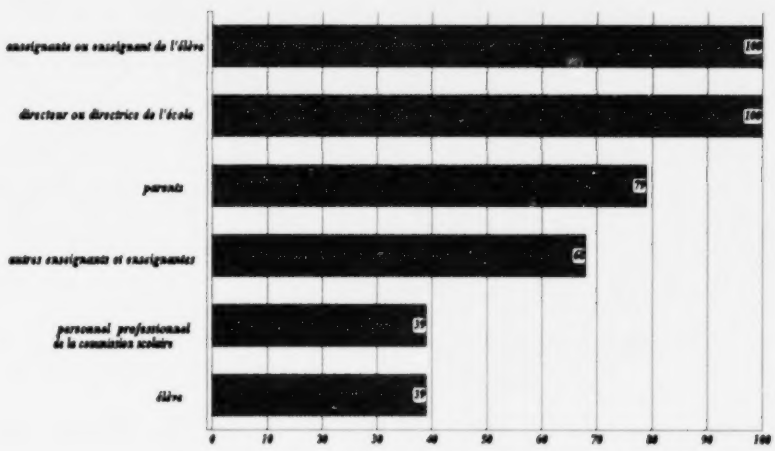

En cas de litige, la *Loi sur l'instruction publique* permet aux parents d'en appeler auprès de la commission scolaire. Cette disposition est utilisée exceptionnellement. Dans la majorité des cas, c'est le directeur ou la directrice d'école qui tranche la question. Une proportion importante de ces derniers et de ces dernières laissent aux parents la décision finale, considérant que leur appui est essentiel au progrès ultérieur de leur enfant.

TABLEAU 7 DÉCISION EN CAS DE LITIGE

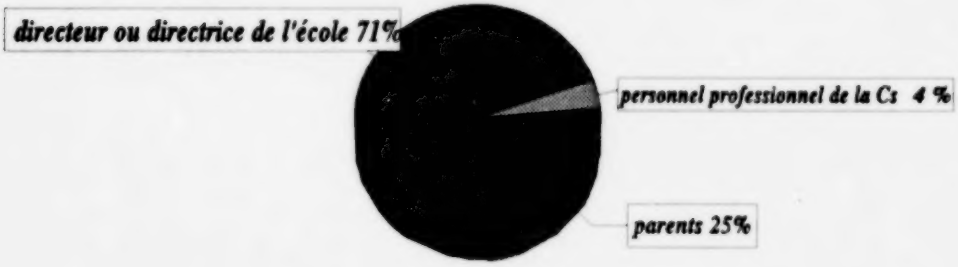

LES ÉLÈVES ET LE REDOUBLEMENT

1. LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DOUBLEURS

Dans tous les milieux visités, on prend à un moment ou l'autre la décision de faire redoubler une ou un élève. Le nombre d'élèves touchés par cette décision varie beaucoup d'un endroit à l'autre, comme nous l'avons vu précédemment dans la section «Le taux de redoublement dans ces milieux». Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces différences : les caractéristiques des élèves, leur milieu socio-économique, les croyances pédagogiques, la culture de l'école, etc.

Les facteurs liés à l'élève sont habituellement perçus comme la cause du redoublement. On parle alors de manque de maturité, de motivation, d'effort, de concentration, de capacité intellectuelle, d'attention, de stimulation et de soutien de la part du milieu familial, etc. Le tableau qui suit illustre la perception des participants et des participantes à la collecte de données au regard des caractéristiques familiales et sociales des élèves doubleurs.

TABLEAU 8 CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

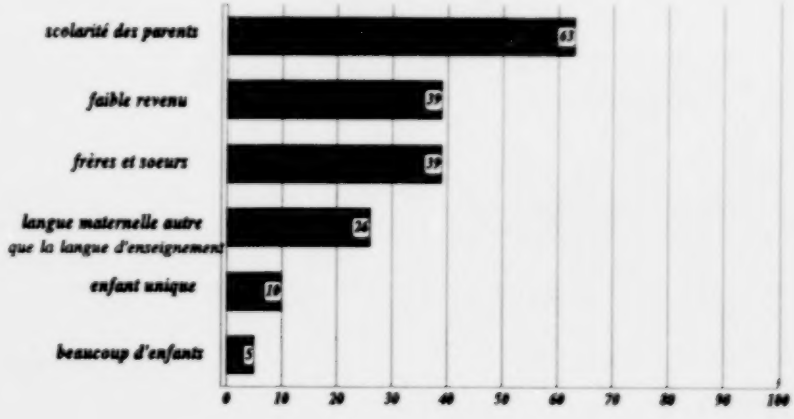

Il est apparu évident, dans la presque totalité des milieux, que les garçons étaient plus fréquemment des candidats au redoublement que les filles. Ce que confirme l'étude menée par la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation sur les pratiques de classement à l'école primaire en 1992.

Les directions rencontrées expliquent de plusieurs façons ce phénomène : les garçons sont plus turbulents, «brouillons», moins intéressés à l'étude, moins disciplinés, plus axés sur l'action, ont une maturation plus lente. Ils recherchent moins l'approbation de l'adulte, notamment à l'école où ils rencontrent peu de modèles masculins. Le personnel des écoles primaires aurait, selon certains, des attentes qui correspondent davantage au comportement et au rendement d'une fille qu'à ceux d'un garçon.

Dans certains milieux où le taux de redoublement des garçons est sensiblement équivalent à celui des filles, on considère avoir mis au point des stratégies qui tiennent compte davantage des différences individuelles.

TABLEAU 9 POURCENTAGE D'ÉLÈVES DOUBLEURS SELON LE SEXE

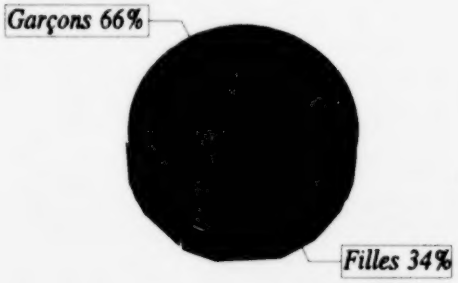

Le tableau qui suit nous fait voir un écart constant entre le pourcentage des garçons et celui des filles qui arrivent avec au moins un an de retard au secondaire. Ces données sont confirmées par le relevé statistique du ministère de l'Éducation sur la fréquentation scolaire[11] de 1980-1981 à 1991-1992[12].

---

11. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire - 1992*, 1992.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire - 1993*, 1993.

TABLEAU 10 **FRÉQUENCE DU RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

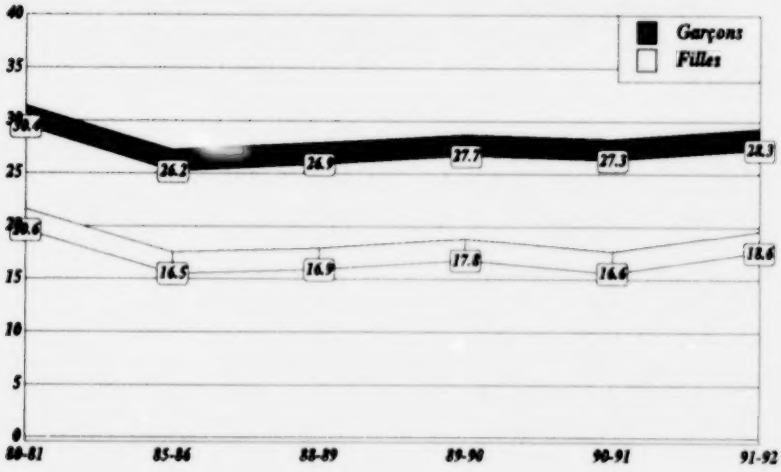

L'importance des facteurs liés à l'élève ne doit pas faire oublier qu'il existe une certaine relativité dans les attentes scolaires. Les convictions des adultes de l'école relativement au bien-fondé du redoublement comme mesure d'appui fait varier le taux de redoublement de cette école. De même, les croyances pédagogiques peuvent influer sur la décision de faire redoubler des élèves; certains élèves redoubleraient quelle que soit l'école, alors que d'autres pourraient être promus dans une école et redoubler dans une autre.

2. LES RÉACTIONS DES ÉLÈVES AU REDOUBLEMENT

Parmi les sentiments les plus souvent mentionnés par les personnes rencontrées, on trouve la tristesse, l'inquiétude, la colère, le désappointement, la démotivation, la peine de perdre ses amis et amies, la honte, la gêne, le constat d'échec, la perte de l'estime de soi.

Quelques adultes croient que, surtout chez les plus jeunes, ces sentiments *sont de faible intensité et* de courte durée. La plupart, cependant, les prennent au sérieux et mettent en place des moyens pour aider les élèves à dépasser cette étape difficile. On peut utiliser notamment la complicité des parents pour leur faire mieux comprendre les avantages de ce choix. L'enseignant ou l'enseignante peut également sensibiliser les élèves de son groupe qui accueilleront ce nouveau compagnon ou cette nouvelle compagne.

L'intransigeance est la règle dans toutes les écoles à l'égard des élèves qui se moquent de ceux et de celles qui redoublent. Les sentiments de compassion sont d'ailleurs plus souvent relevés que le mépris envers ces élèves. Curieusement, on nous a signalé que les élèves faibles, ayant évité le redoublement, seraient ceux et celles qui ont la plus grande propension à rire des élèves doubleurs.

Dans tous les milieux, on cherche à trouver l'équilibre entre une information hâtive qui peut démobiliser l'élève en cours d'année, et l'effet traumatisant d'une décision qui tombe à la fin de l'année, sans que l'élève n'ait eu l'occasion de réellement prévoir cette éventualité. Chose certaine, l'élève accepte mieux cette décision lorsqu'il ou elle est partie prenante du processus.

La déception du départ est habituellement, selon plusieurs personnes, remplacée par une acceptation de cette solution lorsqu'elle est présentée d'une façon constructive par l'école et par les parents. Quelques-unes soulignent néanmoins, en s'appuyant sur des recherches, que les meilleures stratégies de sensibilisation de l'élève n'empêchent pas des répercussions sur l'image de soi, qui peuvent perdurer.

3. LE REDOUBLEMENT ET LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

La plupart des personnes nous disent avoir observé que, règle générale, l'élève qui redouble une classe connaît plus de succès l'année suivante. Elles croient aussi que la maîtrise des éléments de base en français et en mathématique, favorisée par cette récapitulation, assurera les réussites ultérieures.

Cependant, les résultats de recherche publiés récemment, notamment dans la revue *Vie pédagogique*[13], ont ébranlé cette croyance chez plus d'une personne. En effet, comment une mesure si bénéfique peut-elle avoir si peu d'effets positifs sur le cheminement scolaire ultérieur de ceux et celles qui en profitent? Il est difficile de dégager des certitudes des recherches actuelles, à l'exception peut-être du manque de persistance des effets positifs du redoublement. Selon une recension importante de Sheapard et Smith[14], on observe fréquemment une amélioration du rendement scolaire l'année redoublée et la suivante, mais cette amélioration disparaît par la suite.

D'autres recherches, notamment celle du ministère de l'Éducation ayant pour base les données sur la fréquentation scolaire au Québec[15], ont permis de découvrir que la probabilité de décrochage, avant la fin des études secondaires, avait un lien élevé avec le redoublement au primaire. Le risque de décrochage est d'autant plus grand que l'élève est plus jeune au moment du redoublement.

Dans le tableau qui suit, on constate que 69,4 p. 100 des élèves qui passent au secondaire sans avoir terminé leur primaire n'obtiendront pas leur diplôme d'études secondaires. Chez ceux et celles qui ont pris deux ans de retard au primaire, le risque passe à 59,3 p. 100. Viennent ensuite, dans un ordre de risque décroissant, les élèves ayant redoublé de la maternelle à la sixième année.

---

13. Louise PARADIS et Pierre POTVIN. «Le redoublement un pensez-y bien : Une analyse des publications scientifiques», *Vie pédagogique*, n° 85, septembre-octobre 1993.

14. L.A. SHEAPARD et M.L. SMITH. *Flunking Grades : Research and Policies on Retention*, London, Falmer Press, 1989.

15. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La réussite scolaire et la question de l'abandon des études : un résumé des plus récentes données disponibles*, 1991, 21 p. (n° 28-2603)

TABLEAU 11 **RETARD SCOLAIRE AU PRIMAIRE ET PROBABILITÉ D'ABANDON AU SECONDAIRE**

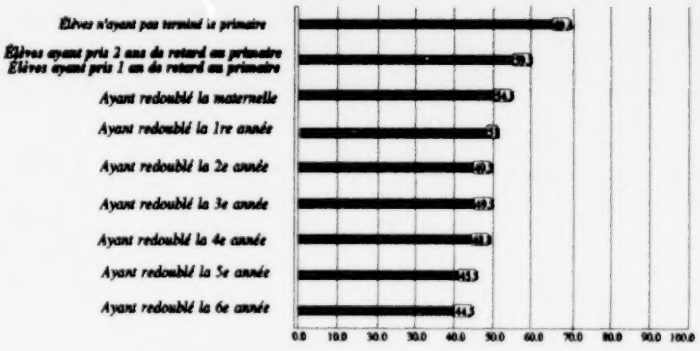
Élèves n'ayant pas terminé le primaire
Élèves ayant pris 2 ans de retard au primaire
Élèves ayant pris 1 an de retard au primaire
Ayant redoublé la maternelle
Ayant redoublé la 1re année
Ayant redoublé la 2e année
Ayant redoublé la 3e année
Ayant redoublé la 4e année
Ayant redoublé la 5e année
Ayant redoublé la 6e année
0.0 10.0 20.0 30.0 40.0 50.0 60.0 70.0 80.0 90.0 100.0

Peut-on déduire de ce tableau qu'une réduction du taux de redoublement entraînerait une diminution proportionnelle du taux de décrochage? Les personnes rencontrées ne croient pas que cette façon de faire entraînerait automatiquement la réussite des élèves. Les faiblesses de ces derniers et de ces dernières, perçues comme la principale cause du redoublement comme du décrochage, doivent être corrigées pour qu'une réelle amélioration se produise.

Cependant, la grande variation du taux de redoublement entre les commissions scolaires — 0,8 à 11,1 p. 100 — dépasse les différences moyennes de potentiel d'un milieu à l'autre. Cette fréquence est aussi fonction de l'idée qu'on se fait de l'utilité du redoublement pour les apprentissages individuels et pour le bon fonctionnement des classes (homogénéité des groupes).

L'importance relative des facteurs liés à l'élève et de ceux liés aux croyances du milieu n'est pas facile à déterminer. Il est cependant probable que l'un et l'autre type de facteurs jouent un rôle, d'autant plus que les données démontrent qu'il y a un rapport constant entre le risque de décrochage et le risque de redoublement d'un milieu à l'autre.

TABLEAU 12 PARALLÈLE ENTRE LE DÉCROCHAGE ET LE REDOUBLEMENT

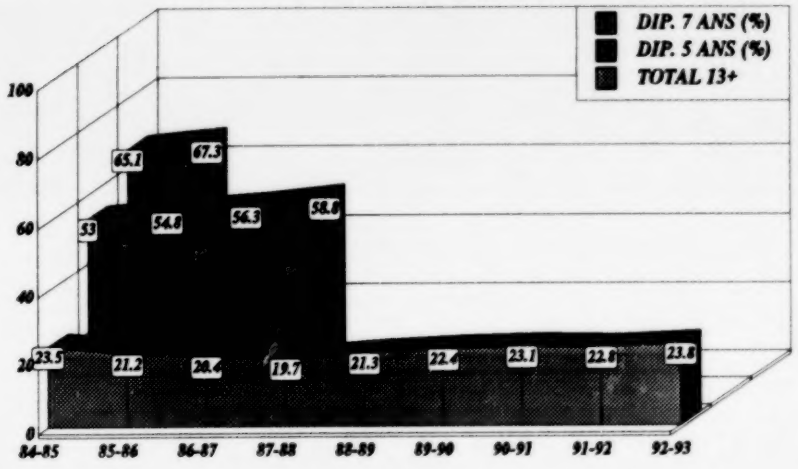

Le lien statistique entre le décrochage et le redoublement ne doit pas être perçu comme une fatalité. Plusieurs élèves qui redoublent obtiennent leur diplôme d'études secondaires, certains et certaines avec des résultats au-dessus de la moyenne. À l'inverse, des élèves décrochent sans jamais avoir redoublé.

LES PARENTS ET LE REDOUBLEMENT

1. LE RÔLE DES PARENTS DANS LA DÉMARCHE LIÉE AU PASSAGE OU AU REDOUBLEMENT

Dans tous les milieux rencontrés, les parents sont mis à contribution à un moment ou l'autre de la démarche entreprise auprès de l'élève qui risque de redoubler. La nature de leur participation varie cependant beaucoup. Comme le tableau qui suit l'indique, dans la majorité des écoles, on rencontre les parents. Selon que l'on juge essentiels ou non les renseignements qu'ils peuvent donner concernant leur enfant, on leur attribue un rôle plus ou moins actif. Ainsi, selon les croyances, ces rencontres sont l'occasion pour les consulter (68 p. 100), pour les informer (63 p. 100) ou pour les faire participer à la décision (53 p. 100). Un nombre restreint (18 p. 100) signent un formulaire d'acceptation de la décision.

TABLEAU 13 RÔLE DES PARENTS DANS LA DÉCISION

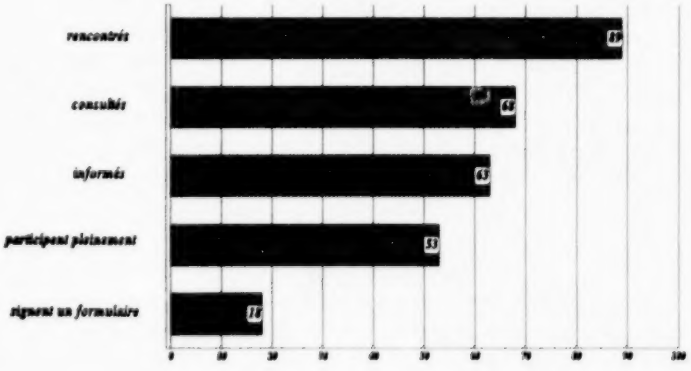

Même si, dans la majorité des écoles, on fait participer les parents à la décision concernant le redoublement, on note qu'en cas de litige, c'est seulement dans 25 p. 100 des cas qu'on retient leur avis.

Exceptionnellement, des parents demandent de faire redoubler leur enfant. On prend alors la demande en considération et on étudie le cas comme si elle provenait de l'équipe-école. On accepte de le faire si les chances de succès de l'élève sont raisonnables et si les motifs sont conformes aux critères qui motivent habituellement un redoublement. Curieusement, des directions d'école nous ont dit avoir reçu de telles demandes de parents qui sont eux-mêmes des enseignants ou des enseignantes.

Quelle que soit la place accordée aux parents dans la prise de décision concernant le redoublement, on leur reconnaît unanimement un rôle privilégié dans l'accompagnement de leur enfant avant, pendant et après cette décision.

2. LA COLLABORATION DEMANDÉE

Les parents d'une ou d'un élève qui éprouve des difficultés sont habituellement invités, dès le premier bulletin, à soutenir davantage leur enfant. Lorsque les difficultés persistent, une démarche plus systématique de concertation école-famille peut être mise en place. Dans plusieurs milieux, on parle de plan d'intervention.

Le type de contribution demandée aux parents prend différentes formes : encouragement, suivi plus régulier des travaux scolaires, encadrement pour les devoirs et les leçons, gestion du temps de travail à la maison, attention particulière aux messages provenant de l'école, information plus régulière de la part des parents à l'enseignant ou à l'enseignante sur l'engagement de leur enfant dans ses travaux à domicile. Dans les milieux où des projets de soutien aux familles au regard des devoirs et des leçons sont mis sur pied, les parents des enfants susceptibles de reprendre une année sont fortement invités à participer à des sessions sur des méthodes de travail.

Malgré une bonne collaboration entre la famille et l'école ainsi qu'une participation active des parents à l'encadrement de leur enfant, il arrive que le redoublement soit considéré comme le meilleur moyen d'assurer le progrès de l'élève. Les parents sont alors les plus susceptibles d'aider leur enfant à tirer le meilleur parti de cette décision. Sur ce point, les commentaires recueillis sont unanimes.

L'attitude positive des parents se manifeste également tout au long de la reprise d'année par la constance avec laquelle ils soutiennent le travail scolaire de leur enfant.

3. LEURS RÉACTIONS AU REDOUBLEMENT

Tous les parents souhaitent que leurs enfants réussissent. Les difficultés éprouvées par ces derniers sont généralement perçues comme un échec personnel par les parents. Néanmoins, leur participation à une démarche d'aide auprès de leurs enfants tout au long de l'année peut les amener à considérer cette solution comme étant la meilleure.

Tous les parents sont déçus du redoublement de leur enfant, mais certains acceptent plus facilement que d'autres cette solution. Ceux qui la refusent le font soit parce qu'ils ne croient pas à l'efficacité du redoublement, soit qu'ils considèrent que les difficultés de leurs enfants ne le justifient pas. Dans la majorité des cas, les parents finissent par accepter l'avis du personnel, mais quelques-uns contestent la décision.

LE PERSONNEL SCOLAIRE ET LE REDOUBLEMENT

1. LA PARTICIPATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT À LA DÉCISION

Les enseignantes et les enseignants des élèves sont des personnes clés dans les décisions de redoublement. Dans les milieux visités, ils sont presque toujours à l'origine de la découverte d'un problème important mettant en cause le passage d'une ou d'un élève à la classe supérieure. Ils rassemblent les renseignements nécessaires à la prise de décision, dont ils assument en partie la responsabilité. Dans certaines écoles, le directeur ou la directrice ne fait que confirmer le jugement de l'enseignant ou de l'enseignante. Dans plusieurs, il ou elle l'accompagne dans l'analyse de la situation et partage la décision. Dans d'autres écoles enfin, la direction favorise le partenariat avec la famille et le personnel enseignant pour toutes les étapes de la démarche.

Outre le personnel enseignant et la direction, ce sont les orthopédagogues et les psychologues qui contribuent le plus à la décision, par l'éclairage qu'ils et elles apportent sur les besoins de l'élève et sur les stratégies d'intervention.

2. LES CROYANCES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

L'importance relative du redoublement dans les pratiques des personnes rencontrées est liée à leur plus ou moins grande conviction quant à l'efficacité de cette mesure d'aide. Toutes les personnes croient que c'est une action nécessaire pour certains élèves. Il y a aussi unanimité sur l'importance d'analyser à la pièce chacune des situations. On souligne également que le redoublement n'est utilisé qu'en dernier recours, une fois que d'autres moyens se sont avérés inefficaces.

Malgré ces différentes convictions, chaque décision demeure difficile à prendre, en raison de l'importance de ses conséquences sur le cheminement ultérieur de l'élève. Le recours à des critères quantitatifs, tels les résultats à des examens standardisés, semble rassurer les personnes au moment de la décision. Dans les écoles visitées où les critères sont plus subjectifs, et plus descriptifs, l'incertitude entourant la décision est propice à une démarche plus analytique et concertée.

Les croyances dans l'efficacité du redoublement sont suffisamment grandes pour que certains enseignants et certaines enseignantes le demandent comme mesure d'aide pour leurs propres enfants. Néanmoins, un grand nombre reconnaît des effets indésirables au redoublement,

comme la diminution de l'estime de soi, la persistance des difficultés, la démotivation, les risques de décrochage, etc.

3. LES RÉACTIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT VIS-À-VIS DES ÉLÈVES À RISQUES

En plus de leur ambivalence sur les effets du redoublement, certains enseignants et certaines enseignantes vivent celui de l'un ou de l'une de leurs élèves comme un échec personnel. La plupart d'entre eux et elles vont tout faire pour éviter cette mesure. On comprend dès lors qu'ils interviennent aussitôt que des difficultés apparaissent chez des élèves.

Pour d'autres personnes, chaque année apporte son lot d'élèves doubleurs, quelle que soit la qualité de leurs interventions. Le fatalisme peut aller jusqu'à la détermination des élèves doubleurs dès la première étape.

De même, lorsqu'il s'agit de recevoir des élèves doubleurs, l'attitude du personnel enseignant varie en fonction des croyances. Habituellement, les élèves doubleurs sont perçus comme ayant des besoins plus grands. Pour certaines personnes, il s'agit d'un défi stimulant, alors que pour d'autres, cela représente un alourdissement de la tâche. Chose certaine, une concentration d'élèves doubleurs dans une classe requiert une bonne capacité d'adaptation.

Certains élèves ne maîtrisant pas tous les objectifs de la classe précédente posent, aux yeux des enseignants ou enseignantes qui les reçoivent, des difficultés encore plus grandes lorsqu'elles ou ils sont promus. Dans certains milieux, on reproche même aux collègues leur manque de rigueur lorsqu'ils ou elles donnent une «chance au coureur» en autorisant le passage d'une ou d'un élève en difficulté à la classe supérieure. La crainte d'être qualifiés d'enseignantes ou d'enseignants trop permissifs peut influer sur les décisions relatives au passage ou au classement.

4. LES DÉFIS DU PERSONNEL DE DIRECTION

Les directions d'école doivent s'assurer que le processus de décision soit pertinent, qu'on le respecte dans chaque cas, que les effets secondaires négatifs soient réduits au minimum et que la réussite de l'élève soit assurée par les mesures d'aide nécessaires.

En ce qui regarde le processus de décision, il est lié au mode de fonctionnement global de chaque école. Néanmoins, on évoque partout l'importance de la transparence dans la démarche, celle de la concertation, l'analyse sérieuse des difficultés et l'utilité d'une information donnée le plus tôt possible.

Chaque cas est unique et demande une attention particulière, même si, dans ses grandes lignes, on applique un processus similaire. Les valeurs de chaque directeur ou directrice influent sur la façon de relever ce défi. Certains et certaines jugent prioritaire d'assurer l'équité en se référant à des critères «objectifs», alors que d'autres trouvent plus important de viser l'efficacité en essayant de soupeser les conséquences de la décision sur le cheminement ultérieur de l'élève.

La dimension affective est un volet important de la démarche concernant la décision relative au redoublement. Autant avant, pendant et après la décision, la direction joue un rôle de catalyseur d'émotions chez les personnes en cause, particulièrement les élèves et leurs parents. Le défi consiste à faire exprimer les sentiments ressentis, notamment s'ils sont négatifs. Il est alors plus facile d'aider les élèves et leurs parents à déceler plus objectivement les avantages et les inconvénients du passage ou de la reprise d'année.

Quelle que soit la décision, sa valeur sera fonction des actions ultérieures. Le rôle de la direction d'école est de s'assurer que l'aide soit la plus pertinente et la plus efficace possible, qu'il y ait ou non redoublement.

CONCLUSION

1. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DES PRINCIPAUX CRITÈRES DE PASSAGE

Dans les écoles visitées, les critères de passage sont surtout liés aux résultats scolaires ou à la maturité des élèves.

En ce qui regarde le premier type de critères, ce n'est pas tant la moyenne dans l'ensemble des matières que les résultats en français et en mathématique dont il est tenu compte. Selon les écoles, l'élève devra manifester des difficultés dans l'une ou l'autre des matières ou dans les deux à la fois pour reprendre une classe.

Il est habituellement reconnu par le personnel scolaire et par les parents que l'école est avant tout le lieu d'apprentissage d'une langue de communication et des bases de la mathématique. Il ne faut donc pas s'étonner que l'on évalue les compétences des élèves dans ces matières pour décider du passage ou non à la classe supérieure. D'autant plus que ces matières sont généralement considérées comme préalables aux acquisitions dans les autres domaines. Cette façon de faire peut, à la limite, amener à une vision cloisonnée des apprentissages d'une année à l'autre, oubliant que ces derniers ne se construisent pas toujours d'une façon linéaire. Une enseignante d'une classe multiprogramme de première et deuxième année faisait remarquer, à ce sujet, que des élèves ayant éprouvé des difficultés dans l'apprentissage de la lecture au cours de leur première année, pouvaient devenir, par la suite, de meilleurs lecteurs et lectrices que ceux et celles qui avaient eu de la facilité au départ.

L'avantage de tenir compte à la fois de ces deux matières permet de limiter le recours au redoublement uniquement aux élèves éprouvant de grandes difficultés, voire même à ceux et celles ayant des retards de développement. Lorsque les difficultés se situent dans une matière ou une partie de matière, on peut miser sur les possibilités de rattrapage plus grandes, puisque les difficultés sont décelées plus facilement.

Même si toutes les personnes rencontrées disent s'appuyer sur les résultats en français et en mathématique, concrètement les façons de faire varient d'un milieu à l'autre. Selon que les résultats sont exprimés quantitativement ou qualitativement, l'interprétation diffère.

Dans les écoles où l'on exprime les résultats par des pourcentages ou par des notes, le seuil de maîtrise des apprentissages exigé pour le passage d'une année à l'autre est plus évident. On peut alors se sentir rassuré par l'apparente objectivité de ceux-ci. Il est aussi plus facile de justifier la décision auprès des parents. Personne ne conteste la norme du 60 sur 100 comme note de passage! En contrepartie, cette croyance dans la valeur absolue des nombres peut dissimuler la subjectivité présente dans les

instruments d'évaluation des apprentissages. En mettant l'accent sur la «justice» au regard du rendement obtenu, on peut oublier de s'interroger sur les bénéfices ultérieurs du passage ou de la reprise d'année.

Dans les écoles où on illustre les résultats des élèves par des cotes ou par des descripteurs, on doit reconnaître que la décision découle davantage du jugement des personnes en cause que de critères externes. On s'interroge alors plus fréquemment sur les conséquences de la décision pour l'élève, à court, à moyen et à long terme, plutôt que sur son droit de passer ou non à la classe supérieure. L'absence de point de référence sécurisant, telle une note, oblige à une plus grande concertation entre l'école et la famille, d'où un processus requérant plus de temps.

La non-maturité de l'élève est aussi invoquée, par plusieurs personnes, comme critère de redoublement. Celui-ci semble être utilisé davantage pour justifier la reprise de la maternelle, de la première ou de la sixième année. Les personnes qui s'appuient sur ce concept le font souvent d'une façon intuitive. Elles se réfèrent peu à des avis professionnels ou à des instruments d'évaluation du développement général. Utilisé comme seul critère de décision, le jugement sur la maturité aurait le désavantage d'être sensible à des préjugés de toutes sortes. Dans les faits, cet inconvénient est évité, puisque le critère «maturité» sert davantage de facteur explicatif à des difficultés observées dans le rendement scolaire. Pour certaines personnes, il est un élément essentiel pour départager, parmi les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, ceux ou celles pour qui le redoublement semble être la meilleure solution.

2. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DE CERTAINES SOLUTIONS DE RECHANGE AU REDOUBLEMENT

On pourra affirmer que le redoublement est la meilleure solution pour une ou un élève, seulement si l'on a évalué les avantages et les inconvénients des autres solutions. Les milieux visités ont mentionné, comme solutions de rechange, le recours au passage à la classe supérieure avec ou sans mesures d'appui, les cours d'été avec reprise d'examen en août, la classe spéciale et différents changements de type pédagogique.

Moins les difficultés sont importantes, plus on a tendance à faire passer l'élève dans la classe supérieure, en espérant qu'il ou elle continue à progresser de façon sensible. Plusieurs préfèrent donner «la chance au coureur» en considérant qu'il sera toujours possible de recourir au redoublement l'année suivante.

L'aide apportée durant cette année est fonction du degré de difficultés et des choix de soutien pédagogique propres au milieu. Les mesures d'appui les plus souvent mentionnées sont le plan d'intervention, l'aide supplémentaire, les cours après la classe et l'aide par les camarades plus âgés ou qui réussissent mieux.

Bien que les écoles n'offrent pas de cours d'été au primaire, certaines acceptent de faire reprendre des examens au début de l'année scolaire aux élèves dont les parents ont payé des cours de rattrapage durant l'été. Le moment privilégié par les personnes qui ont pu juger de l'efficacité de cette mesure d'appui est la fin de la période estivale.

La classe spéciale est habituellement considérée comme un moyen d'aider les élèves ayant des déficiences très importantes. On hésite davantage à recourir à cette mesure qu'au redoublement.

Dans les adaptations pédagogiques, certaines sont liées aux besoins particuliers des élèves visés, alors que d'autres touchent plus la gestion de classe en général. Certaines écoles privilégient l'allégement des exigences dans certaines matières pour permettre aux élèves de travailler davantage les domaines dans lesquels ils ou elles éprouvent des difficultés. On accepte, dans certains cas, que les élèves progressent à leur rythme, même s'ils ou elles n'atteignent pas les seuils de réussite normalement attendus dans leur groupe. Les enseignants et enseignantes apportent une attention particulière aux stratégies d'apprentissage de ces élèves.

La volonté de certaines personnes de tenir compte des différences individuelles à l'intérieur de chaque groupe a même conduit une école à instaurer des groupes multiprogrammes, alors que son effectif permettait l'organisation de groupes traditionnels. Selon le directeur de cette école, la question du redoublement n'a plus le même sens. La reprise d'année devient alors exceptionnelle. Plusieurs milieux, sans aller aussi loin, favorisent néanmoins une organisation de classe plus souple et plus adaptée à la diversité des élèves.

3. LES CONDITIONS POUR FAIRE D'UNE REPRISE D'ANNÉE UNE CHANCE POUR L'ÉLÈVE

Le redoublement est une mesure parmi d'autres. Il a ses limites mais aussi ses avantages. Son efficacité est grandement fonction de certaines conditions qui l'entourent, tant affectives, que pédagogiques et organisationnelles.

La reprise d'année est presque toujours accompagnée de réactions négatives de la part de l'élève : sentiment d'échec, de frustration, de déception, de démotivation, d'agressivité, etc. Dans plusieurs écoles, on donne à l'élève un soutien affectif tout au long de la démarche. On lui permet d'exprimer son opinion en ce qui a trait à la solution envisagée. On l'associe à la prise de décision. On l'aide à exprimer ses sentiments une fois que la décision est arrêtée.

Par ailleurs, pour faciliter son intégration à son nouveau groupe, on annonce sa venue, on favorise l'accueil et le respect en expliquant les raisons de la décision.

Reprendre une classe, ce n'est pas faire table rase des apprentissages effectués antérieurement. Il faut donc permettre à l'élève de s'appuyer sur ses forces et le ou la valoriser pour les compétences déjà acquises.

Les conditions affectives seront d'autant plus actualisées que les modalités de gestion pédagogique et d'organisation les faciliteront. Une gestion de classe qui tient compte de la diversité des compétences et des styles d'apprentissage des élèves constitue un contexte favorable à la poursuite du développement des élèves doubleurs.

Dans les écoles où c'est possible, on change habituellement l'élève de groupe. Il y a bien sûr des exceptions à cette règle : tantôt c'est l'élève ou ses parents qui souhaitent la continuité, tantôt c'est l'enseignant ou l'enseignante qui se considère être en mesure de mieux aider l'élève dont les forces et les faiblesses lui sont devenues familières. Mais beaucoup d'écoles sont petites et ne possèdent pas plusieurs groupes de chaque classe. Il faut alors imaginer des stratégies différentes, utiliser un nouveau matériel, permettre à l'élève de mettre en valeur les savoirs acquis l'année précédente.

Le processus de prise de décision auquel les participantes et les participants à la collecte de données se sont référés si souvent est aussi un élément important. Cette démarche requiert la participation des principaux partenaires : personnel enseignant, personnel professionnel, direction, parents et élèves.

4. POUR ALLER PLUS LOIN

Les auteure et auteur de la présente étude souhaitent que les renseignements qu'elle contient alimentent les réflexions des équipes-écoles sur le sujet. Ainsi, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque élève, on pourra préciser les objectifs et les critères du redoublement. La démarche devrait permettre également d'instaurer ou de consolider des solutions de rechange à la reprise d'année. Dans les cas où le redoublement se révèle être la mesure la plus pertinente pour une ou un élève, les mesures d'aide pourraient alors être enrichies des expériences vécues dans certains milieux.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE SUR LES

PRATIQUES DU REDOUBLEMENT

A. IDENTIFICATION

Région administrative : _____

Commission scolaire : _____

École :_____

Nom, prénom et fonction des personnes rencontrées :

_____
_____
_____
_____
_____

B. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

La commission scolaire possède-t-elle un règlement qui fixe les règles de promotion, de classement ou de redoublement?

Si oui, est-il possible d'en avoir une copie?
Sinon, pour quand est-il prévu?

L'école a-t-elle une politique écrite concernant la promotion, le classement ou le redoublement?

Si oui, est-il possible d'en avoir une copie?
Sinon, est-il prévu d'en préparer une bientôt?

C. ÉTAT DE LA SITUATION

1. Nombre d'élèves dans l'école :

   Mat. [ ] 1re [ ] 2e [ ] 3e [ ]

   4e [ ] 5e [ ] 6e [ ]

2. Nombre de groupes ordinaires dans chaque classe :

   Mat. [ ] 1re [ ] 2e [ ] 3e [ ]

   4e [ ] 5e [ ] 6e [ ]

3. Nombre d'élèves qui ont repris une année en 1992-1993 :

   Mat. [ ] 1re [ ] 2e [ ] 3e [ ]

   4e [ ] 5e [ ] 6e [ ]

4. Nombre d'élèves qui reprennent leur année en 1993-1994 :

   Mat. [ ] 1re [ ] 2e [ ] 3e [ ]

   4e [ ] 5e [ ] 6e [ ]

5. Quelle est la classe redoublée le plus souvent? _____

   Pourquoi?

6. Le redoublement est-il une pratique courante ou exceptionnelle?

7. À quel moment du cheminement de l'élève le redoublement est-il considéré comme le plus utile?

	OUI	NON
- après la maternelle	[ ]	[ ]
- à la fin de la 1re année	[ ]	[ ]
- à la fin d'un cycle	[ ]	[ ]
- n'importe quand	[ ]	[ ]

8. Combien de fois une ou un même élève peut-il ou peut-elle redoubler?

9. Le triplement existe-t-il à l'école?

10. Le personnel enseignant du 1er cycle et celui du 2e cycle appliquent-ils les mêmes principes de redoublement?

    En quoi sont-ils semblables ou différents?

11. Le redoublement est-il lié aux deux matières «de base», français et mathématique, ou à n'importe quelle matière?

D. CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DOUBLEURS

12. Quel est le pourcentage de garçons et de filles qui redoublent?

garçons :____p. 100. filles :____p. 100.

13. Quelle importance accordez-vous à des facteurs familiaux et sociaux sur le redoublement?

— frères et soeurs aînés ayant doublé :_____

— faible scolarité des parents :_____

— faible revenu de la famille :_____

— langue maternelle autre que la langue d'enseignement :_____

— famille ayant beaucoup d'enfants :_____

— enfant unique :_____

— autres (précisez) :_____

14. Y a-t-il une proportion importante d'élèves doubleurs qui ont fréquenté une maternelle quatre ans ou participé au programme d'animation *Passe-Partout*?

E. CRITÈRES DE REDOUBLEMENT

15. Quels sont, par ordre d'importance, les critères retenus à l'école pour faire redoubler une ou un élève? (1 étant le premier critère retenu.)

___ mauvaise aptitude à lire;

___ faibles résultats scolaires en général;

___ faibles résultats scolaires en français;

___ faibles résultats scolaires en mathématique;

___ mauvais comportements de l'élève;

___ manque de maturité de l'élève;

___ manque de motivation à travailler;

___ absence du goût de l'effort constant;

___ absentéisme chronique;

___ mauvaises habitudes de travail;

___ élève plus jeune dans sa classe;

___ petite taille de l'élève;

___ difficultés d'apprentissage;

___ préalables non maîtrisés;

___ désir des parents;

___ nombre d'élèves dans la classe supérieure;

___ faibles capacités intellectuelles;

___ manque d'appui des parents;

___ autres (précisez) :_____

16. À l'école, les critères de redoublement :

	OUI	NON
— sont clairement établis	[ ]	[ ]
— sont connus de tout le personnel	[ ]	[ ]
— sont connus des parents et des élèves	[ ]	[ ]
— sont partagés par toutes les personnes	[ ]	[ ]
— sont univoques, peu importe la classe	[ ]	[ ]

F. OBJECTIFS DU REDOUBLEMENT

17. Quels sont, par ordre d'importance, les objectifs retenus à l'école pour faire redoubler une ou un élève? (1 étant le motif le plus important.)

___ pour donner la chance à l'élève de faire les acquisitions qui ne l'ont pas été au cours de l'année;

___ pour éviter que l'élève trop faible ne dérange le fonctionnement de la classe supérieure;

___ pour donner à l'élève plus de temps pour acquérir de la maturité;

___ pour éviter un classement dans un groupe d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

___ autres (précisez) :_____

G. PRISE DE DÉCISION

18. Quelles personnes participent à la décision?

___ personnel cadre de la commission scolaire;

___ personnel professionnel de l'école ou de la commission scolaire;

___ directeur ou directrice de l'école;

___ directeur ou directrice de l'école secondaire, s'il y a lieu;

___ enseignant ou enseignante de l'élève;

___ autres enseignants ou enseignantes;

___ parents;

___ élève.

19. En cas de litige, qui prend la décision finale?

20. Quelle est la forme de participation des parents à la décision?

___ ils sont informés;

___ ils sont consultés;

___ ils sont rencontrés;

___ ils participent pleinement à la décision;

___ ils signent un formulaire d'acceptation ou de refus.

21. Quelle est l'attitude de l'école lorsque ce sont les parents qui demandent de faire redoubler leur enfant?

22. Quelles étapes sont franchies avant d'arriver à la décision de faire redoubler une ou un élève?

23. Quels sont les outils d'évaluation utilisés pour aider à prendre la décision?

24. L'élève qui redouble a-t-il ou a-t-elle le même enseignant ou la même enseignante que celle ou celui de l'année précédente?

25. Y a-t-il une aide supplémentaire apportée à l'élève doubleur?

26. Quelle collaboration est demandée aux parents des élèves doubleurs?

H. SOLUTIONS DE RECHANGE

27. Quelles sont, parmi les solutions de rechange au redoublement qui suivent, celles qui sont utilisées dans l'école?

___ passage conditionnel à la classe suivante;

___ plan d'intervention individuel (programme adapté);

___ allégement des exigences pour l'élève;

___ approche pédagogique différente;

___ classe spéciale pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

___ classes multiprogrammes;

___ aide supplémentaire apportée à l'élève qui passe à la classe suivante tout en éprouvant des difficultés;

___ conseillance par l'enseignant ou l'enseignante, par des élèves plus âgés, par des parents, par des camarades;

___ cours après la classe;

___ cours durant l'été;

___ autres (précisez) :_____

I. RÉACTIONS DES PERSONNES AU REDOUBLEMENT

28. Quelle est la réaction de l'élève qui redouble?

29. Quelle est la réaction des autres élèves vis-à-vis l'élève qui redouble?

30. Quelle est la réaction des parents de l'élève qui redouble?

31. Quelle est la réaction du personnel enseignant vis-à-vis du redoublement?

J. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

32. Quelle est l'information la plus importante pour prendre la décision ayant trait au redoublement?

33. Qu'est-ce qui embête le plus dans la prise de cette décision?

34. Quelles seraient les conséquences positives et négatives si on abolissait le redoublement?

35. Dans votre école, y a-t-il des modifications prévues à court terme sur les modalités de promotion, de classement ou de redoublement?

36. Quels conseils ou avis souhaitez-vous qu'on transmette à vos collègues au regard de la promotion, du classement ou du redoublement?

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION. *Bulletin d'information : le classement des élèves à l'élémentaire. Les méthodes employées dans les commissions scolaires canadiennes*, mars 1989, 32 p.

DURU, M. et A. MINGAT. *Le redoublement au collège, en France : éléments pour une évaluation...*, tiré de *Mesure et évaluation en éducation*, vol. 10, n° 3.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, 1988.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*, 1990.

LEGENDRE, Reynald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e édition, Montréal, Guérin, éditeur ltée, 1993, 1500 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Chacun ses devoirs : plan d'action sur la réussite éducative*, 1992, 38 p. (n° 55-1621)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. «Dossier sur la réussite», *Vie pédagogique*, n° 80, septembre-octobre 1992, p. 11 à 42.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Facteurs associés au rendement en mathématique, en sciences et en géographie des élèves québécois : analyse de données d'une étude internationale*, 1993, 114 p. (n° 20-0001)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire - 1992*, 1992.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire - 1993*, 1993.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La réussite scolaire et la question de l'abandon des études : un résumé des plus récentes données disponibles*, 1991, 21 p. (n° 28-2603)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Le classement des élèves à l'école primaire : un aperçu des pratiques des milieux d'enseignement en 1992 : document de travail*, janvier 1994. (Document à paraître.)

PARADIS Louise et Pierre POTVIN. «Le redoublement un pensez-y bien : Une analyse des publications scientifiques», *Vie pédagogique*, nº 85, septembre-octobre 1993.

PARADIS, Louise et Pierre POTVIN. «Le redoublement : une bonne solution?» Article à présenter à la revue *Vie pédagogique*, version préliminaire, Université du Québec à Trois-Rivières, décembre 1992, 25 p.

POULIOT, Louisette. *Recherche et politiques de redoublement*, Synthèse du livre *Flunking Grades : Research and Policies on Retention*, Commission scolaire de Victoriaville, novembre 1992, 8 p.

ROBERT, Paul. *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* [sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey], nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993.

SHEAPARD, L.A. et M.L. SMITH. *Flunking Grades : Research and Policies on Retention*, London, Falmer Press, 1989.